Le [date]

PRÉPARATION - STATUTS D'ASSOCIATION (LOI DU 1er JUILLET 1901)

Projet à relire, dater et faire signer par les fondateurs

Article 1 - Dénomination et constitution : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom : [Nom de l'association]

Article 2 - Objet : L'association a pour objet : [Objet de l'association (buts poursuivis)]

Article 3 - Siège : Le siège social est situé à l'adresse suivante : [Adresse du siège social]. Il peut être transféré par décision de l'organe d'administration.

Article 4 - Durée : Durée de l'association : [Durée de l'association (ex. : illimitée)]

Article 5 - Membres et admission : Conditions d'admission : [Conditions d'admission des membres]. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Article 6 - Perte de la qualité de membre : La qualité de membre se perd par démission, par décès ou par radiation, après que l'intéressé a été invité à présenter ses explications. Motifs de radiation : [Motifs de radiation (ex. : non-paiement de la cotisation, motif grave)]

Article 7 - Assemblée générale : L'assemblée générale réunit tous les membres. Délai de convocation : [Délai de convocation de l'assemblée générale (ex. : quinze jours)], avec l'ordre du jour. Elle approuve les comptes, élit les administrateurs et fixe le montant des cotisations.

Article 8 - Bureau : L'association est administrée par un bureau collégial élu par l'assemblée générale. Durée des mandats : [Durée des mandats (ex. : deux ans)]. Le bureau dispose des pouvoirs nécessaires à la gestion de l'association.

Article 9 - Modification des statuts : Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale. Majorité requise : [Majorité pour modifier les statuts ou dissoudre (ex. : deux tiers des voix)]

Article 10 - Dissolution : La dissolution est prononcée par l'assemblée générale dans les mêmes conditions de majorité. Dévolution des biens : [Dévolution des biens après dissolution (ex. : association poursuivant un but similaire)]

Fait à [Ville de signature], le [date], en autant d'exemplaires que nécessaire.

Les fondateurs : [Fondateurs, séparés par une virgule (2

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/association/